



RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS

Article 1.

Le présent règlement fixe les modalités du concours organisé par l'association de fait NEW AUTO EXPO, dont le siège social est sis à 7134 PERONNES-LEZ-BINCHE, avenue Léopold III, 393 et constituée des membres suivants :

SA AUTOPRECISION ayant son siège social à 7100 La Louvière, Chaussée de Redemont, n° 8
Ici représentée par Madame TORDEURS Elise, mandaté par Monsieur GOEYENS Gustave

SA LA LOUVIERE MOTORS ayant son siège social à 7110 Houdeng-Aimeries, Chaussée Paul Houtart, n° 75.
Ici représentée par Monsieur ROSGLIONI Sandro

SPRL CENTRE MOTOR ayant son siège social à 7134 Péronnes-lez-Binche, Av. Léopold III, n° 393
Ici représentée par Monsieur DUPIRE Eric

SA GARAGE ROLAND DELTENRE ayant son siège social à 7070 Le Roeulx, Rue d'Houdeng, n° 228. Ici représentée par Monsieur DELAISSE Benoît, mandaté par Madame PETIT Nadège

SPRL ETABLISSEMENTS DEVERGNIES ayant son siège social à 7100 La Louvière, Chée de Mons, n° 476. Ici représentée par Monsieur MORAN PAZ Antonio, mandaté par Monsieur GOEYENS Gustave

SPRL FAST CAR ayant son siège social à 6540 Mont-Sainte-Geneviève, Rue du Village, n° 9
Ici représentée par Monsieur BABELAINE Xavier

SA SAGA-PIRET ayant son siège social à 7330 Saint Ghislain, Rue de la Rivierette, n° 180
Ici représentée par Monsieur PIRET Olivier

SA L. LOUYET ayant son siège social à 6000 Charleroi, Rue de Mons, n° 80
Ici représentée par Monsieur ISTAT Bruno, mandaté par Monsieur LOUYET Laurent

SPRL BOUVY MOTOR LA LOUVIERE ayant son siège social à 7100 La Louvière, Chaussée de Redemont, n° 53. Ici représentée par Monsieur HEUSCHEN Eric

SA GARAGE CHIF ayant son siège social à 6060 Charleroi, Avenue Caporal Debatty, n° 60
Ici représentée par Monsieur DEL PERCIO Emiliano, mandaté par Monsieur RENGHA Michaël

SA GARAGE MONNIER ayant son siège social à 7060 Soignies, Rue de la Senne, n° 61
Ici représentée par Monsieur Fabrice Monnier

SA CENTR'AUTO CHARLEROI ayant son siège social à 6041 Charleroi, Avenue du Millénaire, n° 2
Ici représentée par Monsieur PEPINSTER Martin, mandaté par Monsieur GAGLIARDI Andrea

SPRL GSL CHARLEROI ayant son siège social à 6042 Charleroi, Chaussée de Bruxelles, n° 391
Ici représentée par Madame TORDEURS Elise, mandatée par Monsieur GOEYENS Gustave

SA LOUVAUTO ayant son siège social à 7100 La Louvière, Rue des Sapeurs-Pompiers, 16
Ici représentée par Monsieur VALERY Pierre-Emmanuel

SA R. LEONE ayant son siège social à 6032 Charleroi, Chaussée de Thuin, n° 16
Ici représentée par Monsieur LEONE Julien



Article 2.

Le concours est ouvert à toute personne majeure qui durant la période du concours prévue à l'article 3 du présent règlement, fait l'acquisition d'une voiture ou d'un utilitaire neuf auprès des concessionnaires suivants, uniquement aux adresses indiquées ci-dessous et parmi les marques reprises en lien avec la concession :

AUTOPRECISION (concession DACIA et RENAULT), chaussée de Redemont, 8 à 7100 LA LOUVIERE

CENTRE MOTOR (concession FORD), avenue Léopold III, 393 à 7134 PERONNES-LEZ-BINCHE

DELTENRE (concession PEUGEOT), rue d'Houdeng, 228 à 7070 LE ROEULX et Boulevard des Droits de l'Homme 5 à 7100 La Louvière

DEVERGNIES (concession CITROEN), chaussée de Mons, 476 à 7100 LA LOUVIERE

FAST-CAR (concession SSANGYONG, ISUZU et SUZUKI), rue de la Déportation, 68 à 7100 HAINE-SAINT-PAUL

GARAGE CHIF RENGA (concession FIAT, ALFA ROMEO, ABARTH, JEEP, LANCIA), rue des Sapeurs-pompiers, 1 à 7100 LA LOUVIERE

GARAGE SAGA PIRET (concession MERCEDES), rue de Baume, 23 à 7100 LA LOUVIERE

R.A.J. LEONE (concession HONDA), Chaussée de Thuin, 16 à 6032 MONT SUR MARCHIENNE

GARAGE LOUYET LA LOUVIERE (concession BMW et MINI), rue de la Déportation, 61 à 7100 HAINE SAINT PAUL

BOUVY MOTOR LA LOUVIERE (concession Nissan), chaussée de Redemont, 53 à 7100 LA LOUVIERE

LA LOUVIERE MOTORS (concession KIA), chaussée Paul Houtart, 75 à 7100 LA LOUVIERE

GARAGE MONNIER (concession OPEL), rue de la Croyèrel, 71 à 7100 LA LOUVIERE

LOUVAUTO (concession SKODA, SEAT et VW), rue des Sapeurs-Pompiers 16 à 7100 La Louvière-et Boulevard des droits de l'homme 1 à 7100 La Louvière

CENTR'AUTO CHARLEROI (concession AUDI), avenue du Millénaire, 2 à 6041 CHARLEROI

GSL La Louvière (concession HYUNDAI), Chaussée de Redemont, 2 à 7100 LA LOUVIERE

GARAGE LEONE (concession LAND ROVER et JAGUAR), Chaussée de Thuin, 16 à 6032 MONT SUR MARCHIENNE

Article 3.

Le concours se déroule du 02.10.2020 au 10.10.2020 (inclus), date de la clôture du concours.

La proclamation des résultats est fixée au 13/11/2020 à 18h00 dans les locaux de la banque CPH de La Louvière sis rue Sylvain Guyaux, 6 à 7100 LA LOUVIERE.

Les prix dont question à l'article 4 du présent règlement seront remis au gagnant du concours dans la concession où les participants ont acquis son véhicule à l'occasion de la livraison de celui-ci.

Les gagnants seront avertis personnellement.



Article 4.

Le concours prévoit comme lots :

- la remise d'un chèque certifié en faveur du gagnant d'un montant de 10.000 € qui sera remis par l'association de fait NEW AUTO EXPO au concessionnaire. Ce chèque viendra en déduction du prix du véhicule acheté.
- la remise d'un chèque certifié en faveur de la personne classée en seconde position d'un montant de 2.500 € qui sera remis par l'association de fait NEW AUTO EXPO au concessionnaire. Ce chèque viendra en déduction du prix du véhicule acheté.
- la remise d'un chèque certifié en faveur de la personne classée en troisième position d'un montant de 2.500 € qui sera remis par l'association de fait NEW AUTO EXPO au concessionnaire. Ce chèque viendra en déduction du prix du véhicule acheté.

Dans l'hypothèse où le montant du prix du véhicule acquis par le gagnant viendrait à être inférieur au montant de 10.000 €, le chèque rédigé en sa faveur sera limité au prix du véhicule, sans autres compensations de quelque nature que ce soit. En pareil cas, la différence entre la somme de 10.000 € et le montant accordé au gagnant reviendra au participant s'étant classé en seconde position au concours. Ce montant sera également remis au concessionnaire et viendra en déduction du prix du véhicule acheté.

Dans l'hypothèse où plusieurs candidats viendraient à répondre correctement au questionnaire dont question à l'article 5 du présent règlement, le lot unique d'un montant de 10.000 € sera réparti en parts égales entre les différents gagnants et remis à ces derniers selon les modalités précisées à l'alinéa précédent.

Article 5.

Le concours comporte une question d'ordre général ainsi qu'une question subsidiaire en vue de départager les candidats ayant correctement répondu à la première question.

Le questionnaire sera mis à disposition des participants dans les concessions participantes énumérées à l'article 2 ainsi qu'à l'agence CPH de La Louvière sis rue Sylvain Guyaux, 6 à 7100 LA LOUVIERE.

Pour être déclaré valide, le questionnaire devra impérativement être complété dans les locaux de la concession participante ou auprès du représentant de la Banque CPH et remis ensuite au préposé de celle-ci.

Article 6.

Comme indiqué à l'article 2 du présent règlement, la participation au concours est conditionnée à l'acquisition par les participants d'une voiture ou d'un utilitaire neuf auprès des concessionnaires participants et parmi les marques spécifiées.

Le financement du véhicule, en tout ou en partie, devra impérativement se faire auprès de la Banque CPH. En cas de paiement complet de l'achat sans financement, une preuve sera exigée attestant qu'aucun financement auprès d'un autre organisme n'est lié à l'achat du véhicule.

En conséquence, l'identité du participant sera exigée au moment de la remise du prix.



Article 7.

En cas d'abus ou de fraude, l'association de fait NEW AUTO EXPO se réserve expressément le droit d'exclure le participant impliqué du présent concours.

Article 8.

Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement sans aucune réserve.

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser les noms et photos des gagnants à des fins promotionnelles.

Article 9.

L'association de fait NEW AUTO EXPO informe les participants que l'article 4 § 1 de la loi du 8 décembre 1992 relative à la Protection de la vie privée s'applique aux données à caractère personnel des participants. Ces données seront reprises dans un fichier d'adresses qui peut être mis à la disposition de tiers et/ou qui peut être utilisé de façon interne ou dans le cadre d'actions commerciales (« direct marketing »).

Les participants disposent à tout moment d'un droit d'accès, de correction et d'opposition quant à ces données par simple demande écrite à l'association de fait NEW AUTO EXPO, avenue Léopold III, 393 à 7134 PERONNES-LEZ-BINCHE.

Article 10.

Aucune correspondance ou communication téléphonique ne sera échangée à propos de ce concours sauf dans les conditions décrites à l'article 3.

Article 11.

L'association de fait NEW AUTO EXPO se réserve le droit de suspendre et/ou d'annuler à tout le moment le concours en cas de force majeure ou lors de la survenance d'un événement indépendant de sa volonté, ceci sans que les participants ou toute autre personne puisse prétendre à des dommages et intérêts.

Article 12.

Les plaintes relatives au présent concours doivent être envoyées par pli recommandé, au plus tard dans les 10 jours ouvrables qui suivent la fin du concours à l'association de fait NEW AUTO EXPO, avenue Léopold III, 393 à 7134 PERONNES-LEZ-BINCHE.

En aucun cas, les plaintes ne pourront être traitées oralement ou par téléphone. Les plaintes émises après le délai susmentionné ou non formulées par écrit ne seront pas prises en considération.

Toute autre version du règlement est nul et non avenu.

Le 02/10/20